



Litige après réception travaux rénovation SDB

Par Paulpi

Bonjour à tous,

Suite à des travaux de rénovation de ma salle de bains, d'importantes traces de moisissures et de champignons sont apparus sur un pan de mur.

Après contact avec l'entreprise travaux et visite d'un membre de l'entreprise ceux-ci se dédouanent de toute responsabilité car apparemment le mur est en pierre et que la pose de placo empêche la pierre de respirer.

Le représentant de l'entreprise a donc dit qu'ils ne pouvaient rien faire et que je devais contacter un façadier.

Après avoir contacté mon assurance et un artisan, les deux me répondent que l'entreprise ont posé le placo en connaissance de cause du problème que cela pourrait engendrer.

A titre informatif, le cout des travaux de rénovation est d'environ 10 000 euros.

Que puis-je faire pour résoudre ce problème ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Contactez votre assureur.

Lire cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958[ur]

Ensuite vérifiez que votre SDB est bien aérée !

Par Paulpi

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Nous allons tenter de faire marcher la garantie décennale

Sachant qu'après avoir contacté mon assurance, ils m'ont informé que je n'étais pas assuré pour ce genre de problème.

Par yapasdequoi

Quel est l'ancienneté des travaux ? plus de 2 ans ?

Par Paulpi

2 ans tout pile.

Par yapasdequoi

Si vous avez ses attestations d'assurance, vous pouvez les solliciter.

Pour la décennale, j'ai quand même un doute... Mais tout dépend des travaux en cause.

Par Paulpi

Vous parlez de quelles attestations d'assurances ? Des miennes ou celles de l'entreprise ?

Pour la décennale, le caractère impropre à l'habitation pourrait être invoqué. La présence si importante de moisissure/champignons rend l'habitabilité compliquée.

Par yapasdequoi

Celles de l'entreprise.

Par Paulpi

Il faudrait donc contacter l'entreprise pour obtenir leurs attestations d'assurance ?

Je ne comprends pas comment les obtenir ?

Par yapasdequoi

Il aurait fallu les demander lors de la signature du devis...

Relisez le devis, il doit mentionner l'assurance décennale.

Mais comment pensiez vous solliciter l'assurance décennale si vous n'en avez pas les références ?